

PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT

Attendu que :

- Il est bien établi que le risque, pour une femme, de subir de la violence augmente lorsqu'elle est enceinte;
- À l'heure actuelle, le fait que l'enfant à naître a été blessé ou tué parce qu'il a été victime d'un crime n'est pas considéré, dans le *Code criminel du Canada*, comme un facteur aggravant dans la détermination de la peine;
- Le Canada n'a aucune loi sur l'avortement. Ce vide juridique est tel que nous ne reconnaissons même pas les enfants à naître comme des victimes de crimes violents;
- Pour que justice soit faite, la peine doit tenir compte du fait qu'un agresseur a attaqué une femme enceinte et son enfant à naître. La peine doit être proportionnelle au crime.

Nous soussignés, citoyens du Canada, prions la Chambre des communes de légiférer afin que la violence envers une femme enceinte et le fait de faire du mal à un enfant à naître soient considérés, dans le *Code criminel*, comme des facteurs aggravants pour la détermination de la peine.

**SIGNATURES (citoyens ou résidents du
Canada seulement)**

**(Signez votre nom, n'écrivez pas en
caractères d'imprimerie)**

ADRESSE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

| | ADRESSE | ADRESSE ÉLECTRONIQUE | NUMÉRO DE TÉLÉPHONE |
|--|---------|----------------------|---------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Envoyer par la poste à : Cathay Wagantall, députée, édifice de la Confédération, bur. 746, Chambre des communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6